

BUN/I.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida , le 18 novembre 1955
de

(1) N° 3997 /Just.

TRANSMIS COPIE pour information à
IRSAC à A S T R I D A

Astrida, le 18 novembre 1955
Le Commissaire de Police,
A. STRIJBOS.,

Réf. n° :

Annexe

Bijlage :

Objet

Voorwerp :

Accident véhicule IRSAC



A Monsieur le Secrétaire du Parquet
de et à
K I G A L I

Monsieur le Secrétaire,

Suite à votre lettre n°5408/D.36/Sec.
du 9 novembre 1955, j'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que mon Procès-verbal n°275/S. de Constat
de l'accident survenu le 16 août 1955 au véhicule
FORD F.100 R.U. 3766 vous a été transmis le 21 août
1955, sous le n°28+6/Just.-

Le Commissaire de Police,
sé/ A. STRIJBOS.,

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

Kigali , le 9/Novembre 1955
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 5408 / D.36/Sec.

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

A ccident véhicule IRSAC

17.11.55 S
5772/Just.

Monsieur le Commissaire de Police
A S T R I D A.

Monsieur le Commissaire,

Je vous saurais gré de me faire savoir si vous avez établi un P.V de constat de l'accident survenu le 16/8/1955 au véhicule Ford F 100 plaque R.U (3766) 3786 appartenant à l'IRSAC. Dans l'affirmative je vous saurais gré de me faire savoir vos références de transmis.

LE SECRETAIRE DU PARQUET,
P. MAQUESTRIAU

